



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 - 017

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 26 avril, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Monsieur Luc GUILLAUME

Présents : Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL.

Absents excusés : Christine ARNOUX, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Christine TREDANT

Procurations :
Christine ARNOUX donne procuration à Martial CORDIER
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n° 2022 - 017 :

Objet : décision modificative n° 1 relative au budget communal n° 17200 de l'année 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de construction du nouveau bâtiment périscolaire nécessite l'acquisition de la maison paroissiale. Or, suite aux négociations avec l'actuel propriétaire, la municipalité a l'opportunité d'acquérir ce bâtiment dès cette année. Cette acquisition nécessite de modifier les crédits attribués à l'opération n° 114 de construction du nouveau bâtiment dédié à l'accueil périscolaire.

Le Maire propose donc de réduire les crédits attribués à l'opération 124 de réhabilitation du centre bourg de 150 000.00 € afin d'affecter des crédits supplémentaires d'un montant de 150 000.00 € à l'opération n° 114.

C'est pourquoi il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le budget communal 2022 :

Section	Op.	Article / Chap.	Crédits votés au BP	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Crédits votés après DM
Invest/Dépenses	124	2118 / 21	150 000.00 €	- 50 000.00 €		100 000.00 €
Invest/Dépenses	124	2128 / 21	100 000.00 €	- 100 000.00 €		0.00 €
Invest/Dépenses	114	21318 / 21	120 000.00 €		150 000.00 €	270 000.00 €
TOTAL =			370 000.00 €	- 150 000.00 €	+ 150 000.00 €	370 000.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide, après abstention de Claudine CAGNON, de valider la modification proposée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Suffrages exprimés : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 06/05/2022
Reçu en préfecture le 06/05/2022
Affiché le 06/05/2022
ID : 025-212501936-20220505-2022_017-DE

Anthony MERIQUE,

Maire de Damprichard.

